

ACDI
 Déminage
 Sensibilisation aux mines
 Aide aux victimes
 (50 millions \$)

1. Toutes les sommes en dollars représentent le total des fonds affectés sur cinq ans.
2. 7 millions \$ du MAECI;
0,5 million du MDN.
3. 13 millions \$ du MDN;
4 millions \$ d'Industrie Canada.



prévenir des dizaines d'accidents en Bosnie. Un membre artificiel peut permettre à un survivant laotien de gagner un revenu. La nature progressive de notre lutte contre les mines terrestres montre toute l'importance qu'il y a à mettre au point des instruments de mesure de nos progrès en matière d'action contre les mines à tous les échelons, du niveau local à l'échelle planétaire. La mesure du succès revêtira une importance capitale dans notre démarche visant à tirer des leçons des activités antérieures et à accroître l'efficacité et l'efficacité de nos programmes d'action antimines.

Le Canada a mis au point ses propres « mesures du progrès accompli dans l'action antimines », lesquelles reconnaissent le caractère intégré et

complémentaire des divers aspects de la lutte contre les mines terrestres.

Figurent parmi ces mesures des progrès accomplis sur le plan de l'action contre les mines :

- l'interdiction de la production, du stockage, du commerce et de l'utilisation des mines antipersonnel;
- la réduction du nombre de victimes des mines;
- le déminage;
- la prestation d'une assistance aux victimes des mines et à leur collectivité;
- le renforcement de la sensibilisation aux mines;
- l'amélioration de l'information sur l'action contre les mines et de la planification connexe.

Corécipiendaire du Prix Nobel de la paix de 1997, Tun Channereth distribue des tracts en faveur de l'interdiction des mines. Les efforts inlassables d'activistes de la CIMT comme M. Channereth ont donné une impulsion cruciale au mouvement en faveur de l'interdiction des mines.

Février 1997

Vienne : 111 États participent aux premières discussions officielles sur un projet de Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Juin 1997

Bruxelles : 97 pays signent la Déclaration de Bruxelles, dans laquelle ils annoncent leur appui à une Convention sur l'interdiction des mines terrestres qui serait conclue au plus tard en décembre 1997.

Septembre 1997

Oslo : Les négociations sur l'avant-projet de convention durent trois semaines.

Décembre 1997

Ottawa : 122 pays signent la Convention.

1^{er} Mars 1999

La Convention entre en vigueur.